

# REVENDICATIONS

## La CFDT reçue à la Place Beauvau

Dans le cadre des réunions bilatérales avec les organisations syndicales, la CFDT a pu aborder lors de la réunion du 17 octobre 2022 son cahier revendicatif auprès des représentants de l'État à savoir :

### ➤ Avenir de la sécurité civile et les limites du volontariat au travers des abus des gardes postées

Il faut donner les moyens au SDIS pour participer à l'élan national de sécurité civile tout en réglementant le volontariat.

### ➤ Entraide nationale

Les départements doivent prendre conscience que les SDIS ont besoin de financement pour renouveler les parcs de véhicules, de CCF particulièrement, former les SP et recruter des SPP pour participer aux campagnes extra départementales (FDF, inondation, cyclones, tremblements de terre...). L'état et les UISC n'ont plus les mêmes moyens, c'est aux SDIS de les combler.



### ➤ Temps de travail

100 SDIS, 100 situations différentes, il faut venir à l'heure pour heure avec la reconnaissance du travail de nuit et de WE. Le décret SPP sur le temps de travail doit être revu pour permettre aux SPP à participer aux campagnes extra départementales (FDF, inondation...). Le statut de SPV ne peut pas être la variable d'ajustement permettant toutes les dérives de non-respect des bornes de temps de travail. Les temps de trajet pour les formations doivent être reconnues, idem que les heures supplémentaires dans le décompte des 2 256 h.

### ➤ Filière SPP

Il faut appliquer les recommandations du rapport du CSFPT de 2021.

### ➤ Groupe de travail CNRACL

Il faut continuer la mise en œuvre des démarches de prévention face aux fumées et poursuivre les nouveaux travaux engagés. Après la cagoule, les lunettes en FDF, il faut normaliser l'autoprotection des CCF et faire porter des détecteurs de CO lors des FDF. **Il en va de la santé et de la sécurité des SP.**

### ➤ Ivresse sur VP, personne excitée

Les différents services doivent s'accorder sur leurs prérogatives.

### ➤ Mineurs SPV en garde 12h et de nuit

Le code du travail l'interdit, les SDIS doivent appliquer la réglementation.

[interco.cfdt.fr](http://interco.cfdt.fr)  
[cfdtsdis.fr](http://cfdtsdis.fr)

Pour adhérer en ligne  
à la CFDT,  
flashez ce QR-Code.



#### VOTRE CONTACT CFDT

Sébastien Bouvier  
Secrétaire fédéral en charge de SDIS  
bouviers@interco.cfdt.fr  
06 38 78 01 86